



Plan d'activités 2018-2021

Décembre 2017

Table des matières

INTRODUCTION	1
MANDAT	2
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	3
INITIATIVES STRATÉGIQUES	10
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	14
CADRE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT	15
CADRE DE GESTION DES RISQUES	17
DÉPENSES PRÉVUES	19
COMMUNICATIONS ET SENSIBILISATION DES INTERVENANTS.....	20
TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION/PRESTATION DE SERVICES ÉLECTRONIQUES	22
ANNEXE A	23
ANNEXE B.....	25

INTRODUCTION

Le mandat du commissaire à l'équité est de veiller à ce que les pratiques d'inscription des professions réglementées et des métiers à accréditation obligatoire soient transparentes, objectives, impartiales et équitables pour tous les auteurs d'une demande, en s'assurant principalement qu'elles ne sont pas source d'exclusion ou d'obstacles injustes pour les immigrants qualifiés qui ont fait des études ou suivi une formation à l'extérieur du Canada.

La *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* (LAEPRMAO) et la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR) imposent à 40 organismes de réglementation de l'Ontario qui supervisent 66 professions et métiers d'adopter des pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables pour tous les auteurs d'une demande.

Le Bureau du commissaire à l'équité fait en sorte de réaliser le mandat du commissaire à l'équité, tel qu'énoncé dans la LAEPRMAO et la LPSR, et vérifie que les structures et les procédures administratives de soutien nécessaires sont en place.

Ce plan d'activités détaille comment le commissaire à l'équité et son équipe parviendront à réaliser le mandat durant la période 2018-2021.

MANDAT

Le commissaire à l'équité est chargé de l'évaluation des pratiques d'inscription des professions réglementées et des métiers à accréditation obligatoire de l'Ontario afin de s'assurer qu'elles sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour quiconque demande à exercer sa profession ou son métier dans la province.

Les principales responsabilités du commissaire à l'équité sont les suivantes :

1. il conseille la ministre des Affaires civiques et de l'Immigration sur des questions se rapportant à l'application de la LAEPRMAO;
2. il conseille le ministère de la Santé et des Soins de longue durée sur des questions se rapportant au Code des professions de la santé et aux pratiques d'inscription des ordres de réglementation des professions de la santé;
3. il conseille les ministères en ce qui concerne les questions prévues par la loi et les règlements qui les touchent ou qui touchent une profession réglementée qui relève de ceux-ci;
4. il fait rapport à la ministre des Affaires civiques et de l'Immigration sur les pratiques d'inscription se rapportant aux particuliers formés à l'étranger et sur leur inscription par les professions réglementées, et à d'autres ministres sur les mêmes questions lorsqu'elles se rapportent aux professions réglementées qui relèvent de leur ministère respectif;
5. il informe et conseille les professions réglementées et celles qui peuvent être désignées comme telles afin de les aider à comprendre la façon d'observer les exigences de la loi et des règlements;
6. il évalue les pratiques d'inscription des professions réglementées en se fondant sur leurs obligations, sur la loi et sur les règlements;
7. il donne des conseils en ce qui concerne les questions prévues par la loi et les règlements aux professions réglementées, aux organismes gouvernementaux, aux organismes communautaires, aux collèges et universités et aux tiers auxquels se fient les professions réglementées pour évaluer les compétences ainsi qu'aux autres personnes que la ministre des Affaires civiques et de l'Immigration ordonne;
8. il surveille les tiers auxquels se fient les professions réglementées pour évaluer les compétences des candidats à l'inscription par une profession réglementée afin d'aider à faire en sorte que les évaluations se fondent sur les obligations que la loi et les règlements imposent aux professions réglementées;

9. il précise les normes de vérification, l'étendue des vérifications, les moments auxquels les pratiques d'inscription doivent être examinées, les moments auxquels les rapports sur les pratiques d'inscription équitables et les rapports des vérificateurs doivent être déposés, ainsi que la forme de toutes les attestations et de tous les rapports exigés.
10. il consulte les professions réglementées sur le coût des vérifications, leur portée et les moments où elles doivent être effectuées;
11. il fixe les conditions d'admissibilité qu'une personne doit remplir pour pouvoir effectuer des vérifications et dresse un tableau des personnes qui remplissent à son avis les conditions d'admissibilité;
12. il exerce les autres fonctions que lui confie le lieutenant-gouverneur en conseil.

En vertu de la législation, les organismes de réglementation doivent chaque année présenter au commissaire à l'équité des rapports sur les pratiques d'inscription équitables. En outre, lorsque cela s'avère nécessaire, les organismes de réglementation peuvent faire l'objet de vérifications et procéder à des examens du processus d'accès à la profession pour déterminer la pertinence et la nécessité des exigences d'inscription.

Toutefois, le BCE n'a pas pour mandat de défendre les intérêts des particuliers ou d'intervenir en leur nom, ni d'évaluer leurs titres de compétences aux fins d'inscription.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Les sphères d'activités du BCE comprennent à la fois le gouvernement, le cadre réglementaire et le marché du travail, et chacun de ces domaines inclut des intervenants et des enjeux spécifiques. Certains événements récents, dont voici une liste non exhaustive, auront des répercussions sur les activités du BCE :

En Ontario

- Le commissaire à l'équité et la ministre des Affaires civiques et de l'Immigration ont conclu un protocole d'entente (PE) incluant des dispositions relatives au BCE. Les exigences en matière de dotation en personnel et de structure administrative du BCE, de même que les procédures et les responsabilités applicables, sont mises en œuvre et maintenues conformément au PE.
- Le BCE supervise 40 organismes de réglementation dans la province. Un certain nombre de ces organismes ont été créés au cours des deux dernières années, si bien que l'accès équitable reste pour eux un concept relativement nouveau. Chaque fois qu'une nouvelle profession est placée

sous son autorité, le BCE consacre une part considérable de son temps et de son expertise à aider l'organisme de réglementation à comprendre ses obligations en matière d'accès équitable et à effectuer un suivi proactif afin qu'il soit en conformité dès le départ.

- Conformément à la *Loi de 2017 sur l'allègement du fardeau réglementaire*, le BCE, qui était auparavant un organisme public, est devenu un organisme public rattaché à la Commission, ce qui a permis d'en améliorer la gouvernance et la responsabilisation. En vertu de la *Loi de 2017 sur l'allègement du fardeau réglementaire*, les membres du personnel du BCE sont désormais des employés de la fonction publique de l'Ontario. Les opérations du BCE sont assujetties à la Directive concernant les organismes et les nominations, tel qu'indiqué dans le PE.
- Dans le cadre de l'examen de son mandat, en 2015, il a par ailleurs été recommandé au BCE d'élaborer des normes permettant aux organismes de réglementation de savoir quand ils sont en conformité, ainsi que de moderniser son programme de conformité des organismes de réglementation afin d'alléger leur fardeau pour qu'ils puissent se concentrer sur les sujets non liés à la conformité. Ancré dans la modernité, le BCE adoptera une stratégie de conformité fondée sur le risque qui facilitera l'allègement du fardeau.
- Les autres recommandations de l'examen du mandat de 2015 incluent le renforcement du Comité consultatif des intervenants aux fins d'amélioration de la gouvernance et de la responsabilisation, ainsi que l'accès aux domaines d'expertise concernés dans le cadre de l'élaboration des programmes et des normes du BCE. En outre, le BCE mettra l'accent sur le renforcement des liens avec Expérience Globale Ontario/ProfessionsSantéOntario et les autres organismes dont la mission consiste également à soutenir l'intégration des particuliers formés à l'étranger à la population active de l'Ontario.
- La *Loi de 2015 sur l'immigration en Ontario* a été adoptée en mai 2015 pour aider la province à optimiser les avantages économiques de l'immigration. Elle a été promulguée le 1^{er} janvier 2018. La Loi dispose notamment qu'il faut se consacrer en priorité à la désignation d'immigrants qualifiés dans le cadre du Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI). Le BCE prévoit que les auteurs d'une demande formés pour exercer une profession réglementée ou un métier à accréditation obligatoire feront partie des personnes désignées. Il faudra consacrer du temps et utiliser l'expertise afin d'aider les auteurs d'une demande à comprendre quelles sont les conséquences de la Loi pour les professionnels formés à l'étranger qui cherchent à obtenir un permis d'exercice en Ontario.
- Dans le cadre de la Stratégie ontarienne en matière d'immigration, le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI) s'est fixé comme objectif d'atteindre cinq pour cent d'immigration francophone en Ontario. Le BCE collaborera avec le MACI et d'autres intervenants pour répondre au besoin en la matière, afin de garantir un accès équitable pour ces professionnels et ces gens de métier francophones formés à l'étranger. L'action du BCE visant à réduire les obstacles à la délivrance de permis reste donc pertinente.

À l'extérieur de l'Ontario

- Dans le contexte international actuel, l'Ontario continue d'accueillir un grand nombre de réfugiés. Il faut répondre à certaines considérations pratiques pour déterminer comment les organismes de réglementation de la province reconnaîtront les titres de compétences et les qualifications de ces professionnels formés à l'étranger si les auteurs d'une demande ne sont pas en mesure d'obtenir des documents officiels. Le BCE doit consacrer une partie de ses ressources afin de répondre à cette préoccupation tout en s'assurant que les organismes de réglementation s'adaptent à la situation et de fournir aux intervenants une contribution et des conseils dans ce domaine.
- Dans un rapport de 2017, le Conference Board du Canada estime que les immigrants perdent jusqu'à 12,7 milliards de dollars en revenu annuel en raison des difficultés rencontrées pour trouver un emploi correspondant à leurs compétences. Il se trouve que l'évaluation des qualifications et de l'expérience professionnelle acquises à l'étranger par les nouveaux arrivants au Canada constitue un défi pour les employeurs et les organismes de réglementation canadiens. Le commissaire à l'équité devra poursuivre sa collaboration avec les organismes de réglementation afin d'améliorer les stratégies de reconnaissance des titres de compétences étrangers utilisées pour évaluer les demandes d'inscription.
- Les programmes d'immigration économique et des travailleurs qualifiés à l'échelle fédérale et provinciale, notamment ceux relevant du système Entrée express, susciteront des attentes et des malentendus au sujet des besoins du marché du travail canadien et de la capacité des immigrants de trouver un emploi dans les professions réglementées, ce qui continuera de poser des difficultés aux auteurs d'une demande. Les immigrants sélectionnés en fonction de leur capital humain (p. ex. la formation, l'expérience professionnelle et la compétence linguistique) risquent de ne pas être en mesure d'exercer leur profession dès l'arrivée au Canada.
- L'Accord Canada-Ontario sur l'immigration définit un nouveau cadre permettant de renforcer le partenariat à long terme conclu entre l'Ontario et le Canada afin d'accueillir les immigrants et de leur permettre de s'établir, de stimuler l'économie et de s'acquitter de leurs responsabilités communes sur le plan humanitaire.
- Le BCE assurera un suivi des difficultés rencontrées par les immigrants et du nouveau cadre, afin d'en déterminer l'impact sur son mandat.
- L'évolution des rôles des cadres de compétences nationaux, des organismes d'évaluation des titres de compétences et des autres commissions sur l'équité a une incidence sur le secteur de la réglementation dans l'ensemble du Canada. Les répercussions sur la charge de travail du BCE sont manifestes, dans la mesure où l'organisme doit rester à jour dans un secteur extrêmement

dynamique et complexe. Ceci oblige le BCE à se tenir au courant des meilleures pratiques, des données de la recherche et de l'évolution des tendances, puis à s'en servir pour fournir aux organismes de réglementation des conseils concrets qui les aident à maintenir des pratiques d'inscription efficaces et équitables.

Intervenants

Les intervenants clés visés par la LAEPRMAO et la LPSR incluent les organismes de réglementation de la province, les organismes tiers chargés de l'évaluation des titres de compétences, les ministères provinciaux qui supervisent les organismes de réglementation, le gouvernement fédéral, les organismes de services aux immigrants, les entreprises, les employeurs, les syndicats, les universitaires, les autres commissaires à l'équité, les auteurs d'une demande formés à l'étranger et le grand public.

Le tableau 1.0 présente un aperçu des intervenants clés et des relations que le BCE entretient avec eux.

Tableau 1.0

Profil des intervenants

Intervenants	Organismes de réglementation	Organismes tiers chargés de l'évaluation des titres de compétences	Ministères du gouvernement provincial	Auteurs d'une demande	Autres organismes et groupes
<p>Description</p>	<p>L'Ontario compte 40 organismes de réglementation qui supervisent 66 professions et métiers.</p> <p>Les ordres de réglementation des professions de la santé sont au nombre de 26.</p> <p>Les organismes de réglementation non liés à la santé sont au nombre de 13.</p> <p>L'Ontario compte également un Ordre des métiers.</p>	<p>Les organismes de réglementation y font appel pour évaluer les titres de compétences des auteurs d'une demande.</p>	<p>Le BCE est un organisme autonome du ministère des Affaires civiles et de l'Immigration.</p> <p>Le rapport annuel inclut une mise à jour ministère par ministère.</p> <p>Le BCE remet au ministère de la Santé et des Soins de longue durée des rapports sur les organismes de réglementation régis par la LPSR.</p> <p>Un certain nombre de ministères supervisent les organismes de réglementation des professions et des métiers.</p>	<p>Chaque année, des milliers de candidats formés à l'étranger présentent une demande d'inscription aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire de l'Ontario.</p>	<p>Organismes de services aux immigrants, établissements postsecondaires, associations professionnelles, syndicats et autres organismes pertinents.</p>

<p>Relation</p>	<p>Le BCE collabore avec les organismes de réglementation pour s'assurer que la LAEPRMAO et la LPSR sont respectées.</p>	<p>En vertu de la législation sur l'accès équitable, le commissaire à l'équité doit demander des comptes aux organismes de réglementation sur les organismes tiers auxquels ils font appel dans le cadre du processus d'inscription.</p>	<p>Le commissaire à l'équité, le sous-ministre et la ministre s'assurent que les activités du BCE appuient les priorités du gouvernement.</p> <p>La relation entre la directrice du BCE et les représentants des ministères est axée sur la consultation.</p>	<p>Le commissaire à l'équité n'a pas pour mandat de recevoir officiellement les plaintes des auteurs d'une demande ou d'agir directement en leur nom. Toutefois, dans la mesure où les auteurs d'une demande sont au cœur des principes d'accès équitable, il est essentiel que l'action du BCE prenne en compte leurs intérêts.</p>	<p>Le BCE promeut des initiatives de sensibilisation générale et de communication sur les pratiques d'inscription et sur le rôle du commissaire à l'équité.</p>
------------------------	--	--	---	--	---

Les efforts de sensibilisation du commissaire à l'équité et de son équipe ont permis aux intervenants de comprendre les exigences législatives afin de faire tout ce qu'ils peuvent pour se conformer à la LAEPRMAO et à la LPSR. En redonnant la priorité à la mobilisation des intervenants, dans le cadre du Comité consultatif des intervenants qui sera constitué en 2018, le BCE renforcera et améliorera ses relations avec les intervenants.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Vision et principes directeurs

En devenant un organisme public rattaché à la Commission dirigé par un nouveau commissaire à l'équité, le BCE a entrepris une démarche de planification stratégique qui a lui a permis d'élaborer une vision sur laquelle fonder son action. En plus de cette vision, une mission et des principes directeurs ont été définis pour appuyer l'action future du BCE.

Vision

« Se moderniser pour créer et promouvoir un environnement propice à la diversité et à l'inclusivité de la société en appliquant les principes d'accès équitable dans les professions réglementées et les métiers à accréditation obligatoire, afin de contribuer à la prospérité sociale et économique de l'Ontario. »

Mission

« Afin d'atteindre l'excellence dans le domaine de la réglementation, le BCE utilise des outils de conformité fondés sur le risque et sur des données probantes pour confier aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire la responsabilité d'adopter des pratiques transparentes, objectives, impartiales et équitables. Il noue des partenariats pour promouvoir la diversité et l'inclusion de façon générale. »

Principes directeurs

1. Leadership en matière de transparence, d'objectivité, d'impartialité et d'équité (TOIE)

Le BCE doit être un organisme dynamique, ouvert et transparent qui noue des partenariats avec un large éventail d'intervenants, incluant les organismes de réglementation, tous les ordres de gouvernement, les organismes de services et les auteurs d'une demande, afin de promouvoir la transparence, l'objectivité, l'impartialité et l'équité des pratiques d'inscription.

2. Excellence dans le domaine de la réglementation

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies novatrices, adaptables et axées sur le risque qui permettent la prise de décisions fondées sur des données probantes pour améliorer le rendement du secteur de la réglementation.

3. Centre d'expertise

Servir de catalyseur pour renforcer, élargir et diffuser les connaissances sur les droits à l'équité des pratiques d'inscription pour les professions réglementées et les métiers à accréditation obligatoire.

4. *Dynamisme organisationnel*

Créer un milieu de travail collaboratif facilitant des stratégies de conformité souples et adaptables pour permettre au BCE de s'adapter aux changements de priorités et de devenir un chef de file en matière de conformité et d'application de la loi.

5. *Dialogue intergouvernemental*

Promouvoir la collaboration à l'échelle canadienne et internationale, ainsi qu'entre les systèmes de réglementation, les établissements d'enseignement et les ordres de gouvernement, afin d'améliorer la transférabilité des qualifications professionnelles entre les différentes instances pour faciliter les processus de reconnaissance des titres de compétences en Ontario.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Dans le cadre de sa transition d'un organisme public vers un organisme public rattaché à la Commission, le BCE continuera de tenir ses engagements précédents, par exemple en terminant le cycle d'évaluation des pratiques d'inscription qui est en cours (à savoir le 3^e cycle) et en poursuivant ses initiatives de sensibilisation et de liaison, et ce, tout en s'efforçant d'élaborer de nouvelles stratégies à l'appui de sa nouvelle vision. En outre, le BCE continuera de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre de l'examen du mandat.

Le BCE a recensé un certain nombre d'initiatives qui appuient sa vision actuelle.

Leadership en matière de TOIE

1. Constitution d'un Comité consultatif des intervenants afin de renforcer la mobilisation des intervenants et de nouer des partenariats collaboratifs.
2. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication axée sur l'échange de renseignements et la sensibilisation.
3. Mise en œuvre d'une stratégie axée sur les médias sociaux visant à renforcer la présence

du BCE dans l'environnement numérique.

Excellence dans le domaine de la réglementation

1. Élaboration d'un processus d'évaluation fondé sur le risque, incluant des normes en fonction desquelles la conformité des ordres professionnels peut être évaluée.
2. Examen de la LAEPRMAO et de la LPSR, qui constituent la législation habilitante, afin de renforcer les programmes d'évaluation de la conformité.
3. Achèvement du 3^e cycle d'évaluation, en collaboration avec les organismes de réglementation, afin de s'assurer que les obstacles à l'inscription sont atténués ou supprimés.

Centre d'expertise

1. Élaboration et mise en œuvre d'un cadre d'évaluation de la conformité fondé sur le risque.
2. Mise en place d'un cadre analytique afin d'étayer le programme d'évaluation de la conformité et les autres programmes et initiatives stratégiques, ainsi que l'élaboration d'un cadre d'évaluation du rendement solide visant à permettre au BCE d'évaluer l'efficacité de ses programmes.
3. Lancement d'une stratégie de communication sur la conformité permettant de simplifier les exigences de production de rapports.
4. Évaluation des fonctions de vérification actuelles pour en faire un outil de conformité plus efficace, conformément aux pratiques de réglementation modernes.

Dynamisme organisationnel

1. La transition d'un organisme public vers un organisme public rattaché à la Commission a entraîné des changements pour le personnel du BCE. En 2018, la priorité doit être accordée à l'apprentissage continu pour faire en sorte que tous les membres du personnel aient les connaissances, les compétences et l'expertise nécessaires pour remplir leurs

fonctions.

2. Le renforcement des liens entre le BCE et le MACI nécessite de mettre en œuvre un cadre de gestion des relations qui permettra d'assurer l'efficacité et la pertinence du soutien offert par le MACI au personnel du BCE et des exigences administratives. Il contribuera en outre à renforcer les relations de travail avec la FPO au sens large.

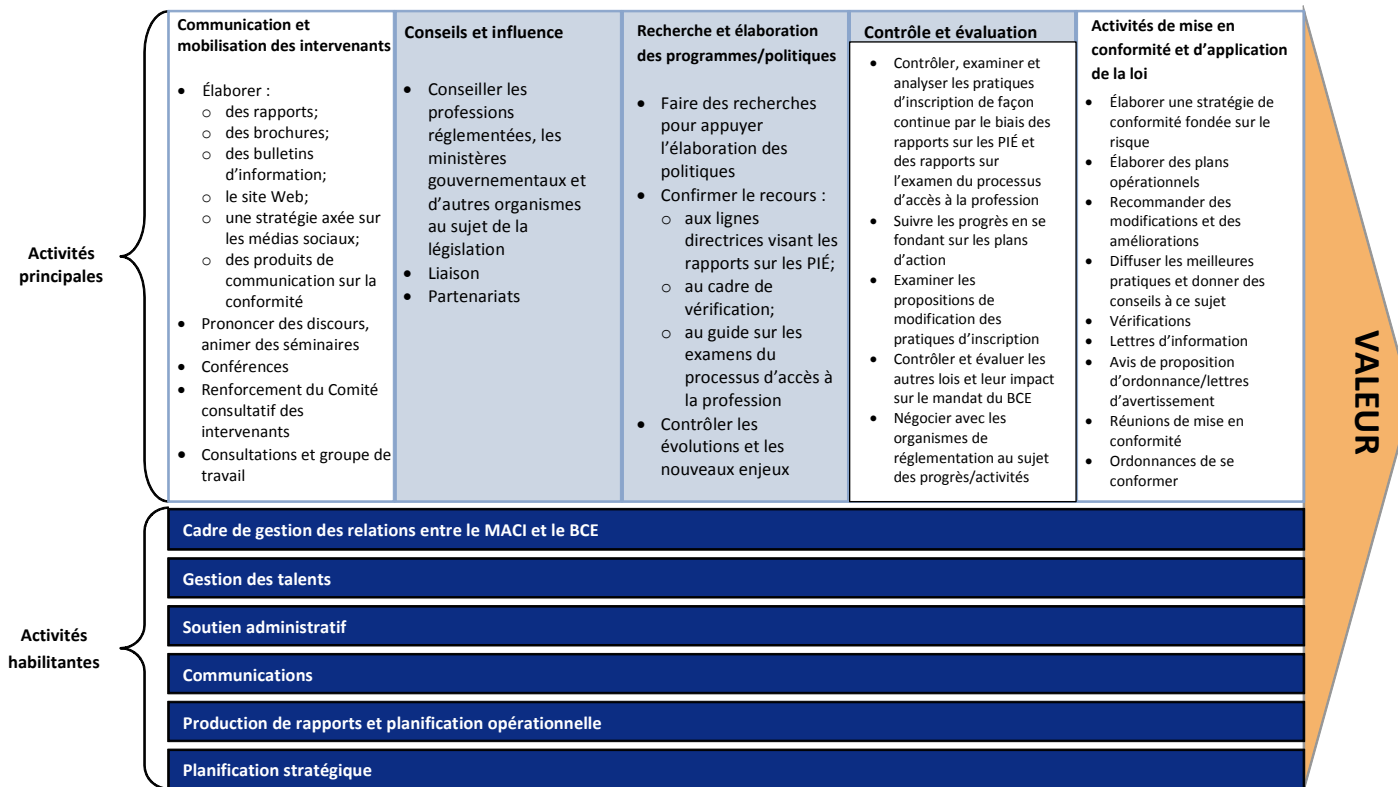
Dialogue intergouvernemental

1. Tirer parti des relations avec le gouvernement pour permettre la mise en œuvre d'un programme de conformité fondé sur le risque, ainsi que l'élaboration d'un cadre analytique.
2. Maintenir et renforcer les relations avec les intervenants, à savoir les ministères provinciaux et fédéraux, les autres commissaires à l'équité, les organismes de services aux immigrants et les fournisseurs de services, afin de permettre au BCE d'avoir une vision globale des difficultés que rencontrent les particuliers formés à l'étranger dans le cadre du processus d'inscription.
3. Collaborer avec les ministères et les ordres professionnels pour effectuer des travaux de recherche et appuyer l'élaboration d'un mécanisme d'évaluation des compétences permettant d'améliorer la transférabilité des qualifications professionnelles acquises à l'étranger entre les différentes instances et de faciliter le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers en Ontario.

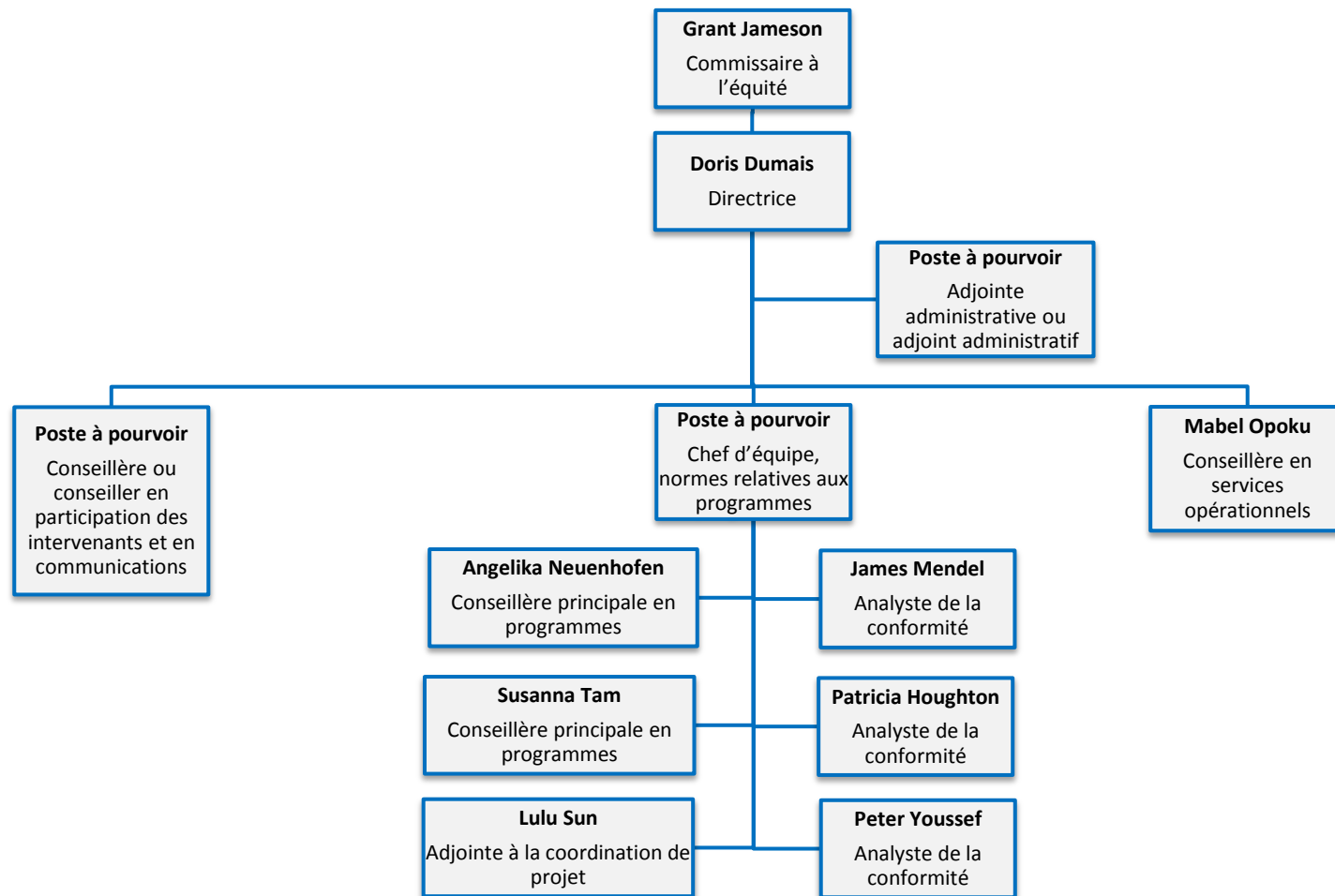
Une fois exécuté, le plan de mise en œuvre fera l'objet d'un suivi au cours des trois prochaines années pour s'assurer que les initiatives stratégiques, incluant les recommandations de l'examen du mandat, sont mises en œuvre de façon intégrée, efficiente et efficace. Ces initiatives renforceront la capacité du BCE de réaliser son mandat, tout en se modernisant.

Chaîne de valeur

La chaîne de valeur suivante décrit les cinq activités principales du BCE et dresse la liste des fonctions associées à chacune d'entre elles. Les six activités habilitantes de l'organisme sont également détaillées.



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



Remarque : Dix postes équivalents temps plein ont été alloués au BCE pour soutenir l'action du commissaire à l'équité, auxquels s'ajoute actuellement un poste temporaire supplémentaire relevant du MACI. Étant donné que le BCE est récemment devenu un organisme public rattaché à la Commission, la structure actuelle pourrait évoluer au cours de l'année à venir, aux fins d'amélioration de la prestation de services.

CADRE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Le BCE modifie sa stratégie d'évaluation de la conformité des organismes de réglementation en la fondant sur le risque pour veiller à ce que les pratiques d'inscription desdits organismes soient transparentes, objectives, impartiales et équitables. Cette nouvelle approche garantira que les organismes de réglementation ont une vision claire des normes de conformité, tout en allégeant le fardeau réglementaire et en permettant au BCE de consacrer ses ressources aux évaluations prioritaires. Les mesures du rendement actuelles seront examinées pour déterminer si elles sont toujours valables ou si de nouvelles mesures sont nécessaires. Les deux mesures ci-dessous seront maintenues durant le cycle d'évaluation des pratiques d'inscription qui est en cours (à savoir le 3^e cycle) et qui s'achèvera en juin 2018.

Activités	Mesures du rendement	Objectif pour 2015-2016 (3 ^e année du 2 ^e cycle)	Objectif pour 2016-2017 (1 ^{re} année du 3 ^e cycle)	Objectif pour 2017-2018 (2 ^e année du 3 ^e cycle)
<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la présentation des rapports exigés (rapports sur les PIÉ, rapports sur l'examen du 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'organismes de réglementation qui ont satisfait à leurs exigences de production de rapports 	<ul style="list-style-type: none"> 65 % (de nouveaux rapports sur les PIÉ et rapports d'auto-évaluation sont attendus) 	<ul style="list-style-type: none"> 80 % (des rapports sur les PIÉ et des rapports d'auto-évaluation sont attendus) 	<ul style="list-style-type: none"> 80 %¹ (des rapports sur les PIÉ sont attendus; il est possible que d'« autres » rapports soient exigés)

¹ Les évaluations peuvent être « complètes » ou « ciblées ». Pendant le deuxième cycle, ce sont des évaluations ciblées qui ont été effectuées, c'est-à-dire que seules certaines pratiques d'inscription ont été examinées. Des évaluations complètes sont réalisées dans le cadre du troisième cycle, qui a commencé en 2016, de sorte que toutes les pratiques d'inscription sont évaluées. Dans la mesure où le nombre de pratiques d'inscription examinées est plus important en 2016-2017, il est possible que les recommandations formulées soient plus nombreuses que lors du cycle précédent. En conséquence, il se peut que les organismes de réglementation doivent appliquer un plus grand nombre de recommandations aux fins de mise en œuvre intégrale, si bien que le BCE ne s'attend pas à ce que toutes ces recommandations soient mises en œuvre d'ici à 2017-2018.

<p>processus d'accès à la profession, rapports d'auto-évaluation, autres)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer si les rapports sont acceptables 				
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des pratiques d'inscription tous les trois ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des recommandations d'amélioration formulées durant le cycle d'évaluation le plus récent qui ont été mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • 85 % 	<ul style="list-style-type: none"> • s/o 	<ul style="list-style-type: none"> • 75 %

CADRE DE GESTION DES RISQUES

Initiatives stratégiques	Projet	Risques	Mesures d'atténuation
Dynamisme organisationnel	Faire la transition d'un organisme public à un organisme public rattaché à la Commission.	Le changement organisationnel met à l'épreuve la capacité et la productivité des employés, ce qui peut empêcher le BCE de réaliser le mandat du commissaire à l'équité et de renforcer ses relations de travail avec le MACI et les intervenants.	Tous les membres du personnel du BCE doivent suivre un apprentissage continu afin d'avoir les compétences, l'expertise et les connaissances nécessaires pour remplir leurs fonctions et s'acquitter de leurs responsabilités au sein du nouvel organisme. La mise en œuvre du cadre de gestion des relations et les pratiques de communication doivent faire l'objet d'un suivi.
Excellence dans le domaine de la réglementation	Terminer le 3 ^e cycle d'évaluation.	Le BCE risque d'être perçu comme incapable de réduire les obstacles à l'inscription en raison de la non-conformité des organismes de réglementation.	Adopter une stratégie de conformité fondée sur le risque pour permettre au BCE de mettre l'accent sur les cas de non-conformité, afin d'éliminer les obstacles.
	Mettre en œuvre un processus d'évaluation fondé sur le risque pour maximiser l'efficacité et l'efficacité du BCE.	Augmentation possible des cas de non-conformité si les organismes de réglementation ne comprennent pas ou n'acceptent pas la nouvelle stratégie d'évaluation de la conformité.	La participation du Comité consultatif des intervenants à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de conformité ainsi que d'une stratégie de communication globale devrait permettre de réduire les malentendus et de favoriser l'acceptation de la nouvelle approche.

Centre d'expertise	Élaborer un cadre analytique pour appuyer les efforts de conformité du BCE.	L'accès aux données sur la conformité fondée sur le risque peut être limité en raison de la disponibilité des données recueillies au moyen de l'ancienne méthode de collecte, ainsi que de la capacité du système de TI.	Utiliser les autres sources de données du MACI, du MSSLD, des organismes de réglementation et des autres intervenants afin d'améliorer la collecte des données visant à élaborer une stratégie de conformité fondée sur le risque.
Dialogue intergouvernemental	Maintenir et renforcer les relations avec les intervenants.	Risque de non-conformité et risque pour la réputation du BCE si les intervenants ne participent pas ou n'accordent pas leur soutien à son action et à son mandat.	Adopter une stratégie de communication globale axée sur la sensibilisation grâce aux médias sociaux et à d'autres approches, permettant une forte mobilisation des intervenants.

DÉPENSES PRÉVUES

Dépenses prévues pour la période 2018-2021

	2017-2018 ¹	2017-2018	Dépenses prévues du BCE ³		
	Budget approuvé	(30 nov. 2017) Résultats réels	2018-2019 ⁴	2019-2020	2020-2021
Traitements et salaires	333 574 \$	182 481 \$	1 045 676 \$	1 045 676 \$	1 045 676 \$
Avantages sociaux	41 600 \$	18 564 \$	125 481 \$	125 481 \$	125 481 \$
Services ²	409 031 \$	43 094 \$	538 931 \$	538 931 \$	538 931 \$
Fournitures et matériel	39 000 \$	1 971 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Transport et communications	43 795 \$	15 196 \$	55 000 \$	55 000 \$	55 000 \$
TOTAL	865 000 \$	261 306 \$	1 795 088 \$	1 795 088 \$	1 795 088 \$

¹ Le budget approuvé pour 2017-2018 s'applique à partir du 1^{er} septembre 2017, soit la date à laquelle le BCE est devenu un organisme public rattaché à la Commission. Dans la mesure où il s'agit du lancement du BCE en tant qu'organisme public rattaché à la Commission, il se peut que l'allocation des fonds doive être rajustée au cours des prochaines années. Il convient de noter que suite à la fermeture de l'organisme d'origine, les états financiers ont été vérifiés pour le dernier exercice clos le 31 août 2017.

² Les services incluent l'acquisition de services de consultation appuyant l'élaboration des nouvelles normes de conformité et de la stratégie de conformité fondée sur le risque, de services de communication, ainsi que de services d'apprentissage et de perfectionnement.

³ Dépenses prévues sur la base de l'allocation annuelle prévue et approuvée.

⁴ À l'heure actuelle, le BCE prévoit que le commissaire à l'équité et des membres de son équipe participeront à la conférence du CLEAR en septembre, à Philadelphie, à la conférence du RCOR en octobre, à Banff, au Sommet canadien de l'immigration en mai, à Ottawa, ainsi qu'à d'autres conférences à Toronto. Les coûts estimatifs pour la participation aux conférences en 2018-2019 s'élèvent à 12 500 \$. Une autorisation préalable sera obtenue avant chaque déplacement à l'extérieur de la province. Le BCE prévoit des dépenses similaires pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021.

COMMUNICATIONS ET SENSIBILISATION DES INTERVENANTS

Les communications sont essentielles pour réaliser le mandat du commissaire à l'équité consistant à assurer un accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire en Ontario.

Les communications et la mobilisation des intervenants sont fondamentales pour remplir le mandat et réaliser la vision du commissaire à l'équité :

- en aidant les organismes de réglementation et les organismes tiers chargés de l'évaluation des titres de compétences à reconnaître et à mettre en œuvre des pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables;
- en s'assurant que tous les intervenants gouvernementaux comprennent le mandat, l'approche et la vision du commissaire à l'équité;
- en répondant aux attentes des auteurs d'une demande qualifiés et des organismes de services aux immigrants;
- en modernisant le BCE.

Activités clés

Comité consultatif des intervenants

La constitution d'un Comité consultatif des intervenants permettra au BCE de renforcer ses relations de travail avec les intervenants, tout en sollicitant des conseils et des observations sur les nouvelles initiatives stratégiques et en informant les intervenants au sujet de ses projets.

Site Web du commissaire à l'équité

Le site Web est un moyen efficace de toucher un grand nombre de publics cibles avec des ressources limitées. Des améliorations comme les infographies ont été apportées et continueront d'être utilisées pour mettre en évidence des renseignements clés.

Stratégie axée sur les médias sociaux

Afin de renforcer sa présence dans l'environnement numérique au-delà du site Web, le BCE est en train d'élaborer une stratégie axée sur les médias sociaux.

Bulletin du BCE

Le bulletin électronique est associé à des courriers traditionnels et à d'autres produits de communication, par exemple des guides sur papier et des listes de vérification, pour continuer d'informer tous les intervenants des activités et des attentes du BCE.

Sensibilisation et liaison

Les initiatives en la matière seront axées sur des groupes d'intervenants clés et sur les nouveaux ordres professionnels et incluront principalement des présentations aux membres du conseil des organismes de réglementation, aux employés des organismes de services aux immigrants, au personnel des ministères gouvernementaux, etc.

Présentations et conférences

Le BCE continuera de participer à des conférences pour communiquer les résultats de son action et pour relier la question de l'accès équitable à des enjeux plus vastes comme la recherche des talents, qui constitue une compétition internationale, le besoin économique de professionnels immigrants hautement qualifiés, la réglementation professionnelle et l'intégration des immigrants. Pour ce faire, il se peut que le commissaire à l'équité ou des membres du personnel du BCE doivent se déplacer dans d'autres territoires de compétence.

Rapport annuel

La LAEPRMAO exige qu'un rapport annuel soit déposé devant l'Assemblée législative chaque année.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION/PRESTATION DE SERVICES ÉLECTRONIQUES

Le site Web du commissaire à l'équité permet actuellement de présenter en ligne les rapports sur les pratiques d'inscription équitables. Dans le cadre du processus de modernisation du BCE, on s'attend à ce que d'autres rapports des organismes de réglementation soient aussi présentés par voie électronique.

Dans la mesure où l'analytique des données constituera une priorité au cours des prochaines années, le BCE évaluera sa plateforme de TI actuelle pour déterminer quelles améliorations seront nécessaires afin de faciliter la collecte et l'analyse des données et d'améliorer la prestation de services électroniques.

ANNEXE A

<p>26 organismes de réglementation pour 28 professions de la santé</p>	<p>13 organismes de réglementation pour 15 professions non liées à la santé</p>	<p>Un Ordre des métiers pour 23 métiers à accréditation obligatoire</p>
<p>Audiologistes et orthophonistes Chiropraticiens Chirurgiens dentistes Denturologistes Diététistes Ergothérapeutes Homéopathes Hygiénistes dentaires Infirmières et infirmiers (infirmières autorisées et infirmiers autorisés/infirmières auxiliaires autorisées et infirmiers auxiliaires autorisés) Kinésiologues Massothérapeutes Médecins et chirurgiens Naturopathes Opticiens Optométristes Pharmaciens et techniciens en pharmacie Physiothérapeutes Podologues Praticiens en médecine traditionnelle chinoise et acupuncteurs Psychologues Psychothérapeutes Sages-femmes Technologistes de laboratoire médical Technologues dentaires Technologues en radiation médicale Thérapeutes respiratoires</p>	<p>Architectes Arpenteurs-géomètres Avocats et parajuristes Comptables professionnels agréés Éducatrices et éducateurs de la petite enfance Enseignantes et enseignants Forestiers Géoscientifiques Ingénieurs Professionnels en ressources humaines Techniciens et technologues en génie Travailleurs sociaux et techniciens en travail social Vétérinaires</p>	<p>Construction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conducteurs d'engins de levage : conducteurs de grues à tour - Conducteurs d'engins de levage : conducteurs de grues mobiles 1 - Conducteurs d'engins de levage : conducteurs de grues mobiles 2 - Électriciens (bâtiment et entretien) - Électriciens (secteurs domestique et rural) - Installateurs de systèmes de protection contre les incendies - Mécaniciens en systèmes de climatisation résidentiels - Mécaniciens en systèmes de réfrigération et de climatisation - Monteurs de tuyaux de vapeur - Plombiers - Poseurs de tôles pour systèmes résidentiels (petits immeubles) - Tôliers <p>Véhicules moteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réparateurs de carrosseries automobiles - Réparateurs de carrosseries et de dommages résultant d'une collision - Techniciens d'accessoires électroniques d'automobile - Techniciens d'entretien automobile - Techniciens d'entretien de camions et d'autocars - Techniciens d'entretien de remorques de camions

		<ul style="list-style-type: none">- Techniciens de boîtes de vitesses- Techniciens de motocyclettes- Techniciens de systèmes électriques et d'alimentation en carburant- Techniciens spécialistes des freins et du réglage de la géométrie des roues <p>Services</p> <ul style="list-style-type: none">- Coiffeurs
--	--	--

ANNEXE B

Organismes de réglementation et ministères dont ils relèvent

Voici la liste des ministères avec lesquels le BCE interagit, ainsi que des organismes de réglementation qui relèvent de leur compétence et dont ils ont la responsabilité :

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

- Ordre des vétérinaires de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines

- Ordre des géoscientifiques professionnels de l'Ontario

Ministère de l'Éducation

- Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance
- Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Ministère du Procureur général

- Barreau de l'Ontario
- Chartered Professional Accountants of Ontario
- Ordre des architectes de l'Ontario
- Ordre des ingénieurs de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts

- Association des forestiers professionnels de l'Ontario
- Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

- Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario
- Ordre des chiropraticiens de l'Ontario
- Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario
- Ordre des denturologistes de l'Ontario
- Ordre des diététistes de l'Ontario
- Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario
- Ordre des homéopathes de l'Ontario
- Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario
- Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario
- Ordre des kinésiologues de l'Ontario

- Ordre des massothérapeutes de l'Ontario
- Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario
- Ordre des naturopathes de l'Ontario
- Ordre des opticiens de l'Ontario
- Ordre des optométristes de l'Ontario
- Ordre des pharmaciens de l'Ontario
- Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario
- Ordre des podologues de l'Ontario
- Ordre des praticiens en médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs de l'Ontario
- Ordre des psychologues de l'Ontario
- Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario
- Ordre des sages-femmes de l'Ontario
- Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario
- Ordre des technologues dentaires de l'Ontario
- Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario
- Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario

Ministère des Services sociaux et communautaires

- Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario

Ministère du Travail

- Ordre des métiers de l'Ontario